COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 20 JANVIER 2017 A 18H30

L'an deux mil dix sept, le 20 janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

13 janvier 2017 Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Sylvie Aurégan, Eric

Lebourg, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Angélique Letellier, Pascale Moka, Mickaël Quibel, Alain Reine, Isabelle

Ridel, Dominique Sancier

En exercice: 15

Nbre de Conseillers Etaient excusés : Mmes Creignou et Dupuis et M. Bodot

Présents : 12 Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Julien Hébert

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka Pouvoir de M. Alain Bodot à Mme Angélique Letellier

<u>Votants</u>: 15 Secrétaire de Séance : Madame Sylvie Aurégan

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente

- 2. Délibération arrêtant l'entreprise choisie pour les travaux du lotissement rue de Manneville
- 3. Déterminer le nom du lotissement rue de Manneville
- 4. Délibération sur la vente des logements SODINEUF- Résidence le Clos
- 5. Demande pour un nouveau contrat d'aide à l'emploi
- 6. Colis des aînés déterminer les conditions d'attribution
- 7. Fin du temps légal de reprise des sépultures
- 8. Approbation du transfert de charges 2016
- 9. Questions diverses

Rajout à l'ordre du jour

- Désignation d'un délégué auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils acceptent que ce point soit rajouté à l'ordre du jour.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à <u>l'unanimité</u> pour le rajout à l'ordre du jour.

1. Adoption du compte rendu du vendredi 04 novembre 2016

Monsieur le Maire, revient sur différents points du compte-rendu :

- Eolien : un mât de mesure va être implanté à proximité de la route de la Saâne pour une durée d'un an

- Visite de la déchetterie : Monsieur Sancier fait un point sur celle-ci, les produits recyclés suivent une succession de tapis roulants suivant les matériaux (fer, aluminium, cartons...) ceux-ci sont triés de façon automatisée mais la fin de la chaine reste manuelle pour respecter une certaine qualité de tri. La demande auprès de la Communauté de Communes Terroir de Caux de sacs jaunes ou de poubelles appropriées va devenir urgente.
- Aide apportée aux personnes en difficulté : la situation financière desdites personnes se stabilise, Monsieur le Maire appuie sur le côté positif de cette aide.
- Un rendez-vous avec Monsieur Paté est prévu le lundi 23 janvier prochain pour continuer le travail sur l'acquisition de foncier sur la commune.
- La commune est toujours en attente du devis demandé auprès du SIDESA pour un plan de zonage.
- Le recensement a débuté jeudi 19 janvier, la déclaration par internet est à privilégier.
- La rénovation de la salle du Parvis suite au dégât des eaux est terminée et prise en charge par l'assurance.
- Concernant la vitesse excessive dans les rues de la commune, Monsieur le Maire explique qu'il a reçu Monsieur Maret de la Direction des Routes et qu'une demande écrite a été envoyée au centre d'Envermeu pour la pose de coussins berlinois dans la rue de Manneville.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Monsieur Letellier demande de passer au vote.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote du rajout à l'ordre du jour

<u>Désignation d'un délégué auprès de la commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)</u>

Monsieur Le Maire expose que la Communauté de Communes Terroir de Caux et tout particulièrement la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET) demande aux communes adhérentes de bien vouloir désigner un délégué par commune.

Monsieur Letellier se propose pour être à ce poste.

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE pour que Monsieur Letellier soit le représentant de la commune d'Ambrumesnil au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

2. <u>Délibération arrêtant l'entreprise choisie pour les travaux du lotissement rue de Manneville</u>

Monsieur le Maire expose que suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du jeudi 19 janvier et compte tenu des critères énoncés, le cabinet V3D, maître d'œuvre, propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise EUROVIA, pour un montant HT de 148 595,50 € sans option.

Les Membres du Conseil Municipal,

... après avoir délibéré, à l'unanimité

RETIENNENT l'entreprise EUROVIA pour effectuer les travaux d'aménagement d'un lotissement de 7 parcelles

3. <u>Déterminer le nom du lotissement rue de Manneville</u>

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des suggestions pour le nom du futur lotissement. Deux noms sont proposés :

- Lotissement « Les Cerisiers »
- Lotissement « De Clercy »

Les Membres du Conseil Municipal,

... après avoir délibéré,

VOTENT à 13 voix contre 2 pour que le futur lotissement rue de Manneville s'appelle le lotissement « De Clercy », donateur du terrain.

4. <u>Délibération sur la vente des logements SODINEUF – Résidence le Clos</u>

Par courrier du 22 août 2015, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a autorisé SODINEUF HABITAT NORMAND à vendre 5 pavillons sur 17, soit 30% de la résidence le Clos.

Lors de sa séance du 23 février 2016, le conseil d'administration de SODINEUF HABITAT NORMAND a délibéré favorablement pour la mise en vente à 100% des logements de cette résidence.

Conformément aux dispositions de l'article L.443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation ainsi que les collectivités qui ont accordé un financement ou garanti les emprunts doivent donner leur avis sur toute décision d'aliéner un logement locatif social.

Pour satisfaire la demande de deux locataires désirant acheter mais en attente de financement, Monsieur Letellier propose au conseil de retenir le taux de 50% et non de 100% pour satisfaire d'une part des habitants, satisfaire partiellement la demande de SODINEUF et surtout conserver des résidences sociales afin de respecter le quota de logements sociaux imposé aux communes

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE la mise en vente de 50% des logements de la résidence le Clos

5. Demande pour un nouveau contrat d'aide à l'emploi

Le contrat aidé à l'emploi de Monsieur Renier arrive à échéance le 30 juin 2017.

Pour palier en douceur à ce fait, Monsieur le Maire souhaiterait qu'un deuxième contrat aidé puisse être mis en place, et ce avant que celui de Monsieur Renier ne prenne fin, pour que la commune dispose d'un agent communal cet été, ne serait-ce que pour arroser les fleurs pendant les congés de Monsieur Vallet.

Si bien sûr cette proposition s'avère possible par Pole Emploi.

Deux possibilités pour ce nouveau CAE:

- Recruter un demandeur d'emploi de plus de deux ans, aide de l'état à 90%
- Recruter un demandeur d'emploi de moins de deux ans, aide de l'état à hauteur de 75%

Monsieur Letellier explique que si les demandeurs d'emploi sur la commune ne correspondent pas à ces critères, il faudra étendre la recherche sur Dieppe et ses alentours.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE pour que Monsieur le Maire se rapproche de Pole Emploi pour mettre en place un deuxième contrat aidé avant la fin de celui de Monsieur Renier

DONNE tous pouvoir à Monsieur le Maire pour trouver en priorité et dans la mesure du possible un demandeur d'emploi au chômage depuis plus de deux ans sur la commune avec une prise en charge à 90% par l'état ou dans un deuxième temps, un demandeur d'emploi de moins de deux ans toujours sur la commune dont la prise en charge par l'état ne serait qu'à hauteur de 75%. Si la recherche de ces deux profils n'était pas concluante, il faudrait étendre celle-ci à Dieppe et ses alentours avec l'aide de Pole Emploi

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

6. Colis des Aînés – Déterminer les conditions d'attribution

Suite à la réclamation d'un couple n'habitant plus la commune depuis les vacances d'été, Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir délibérer pour arrêter les conditions d'attribution des colis de Noël aux aînés de la commune.

Plusieurs conseillers font la remarque que le fait de donner un colis aux aînés de la commune n'est pas obligatoire, ce n'est pas un dû, au contraire c'est un présent que la municipalité tient à offrir, en fin d'année, aux personnes ayant 65 ans et plus.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE Pour que les personnes bénéficiant d'un colis au moment de Noël soient résidentes à titre permanent sur la commune d'Ambrumesnil

<u>Monsieur Mickaël Quibel et Monsieur Dominique Sancier quittent le conseil municipal à</u> 19h40

7. Fin du temps légal de reprise des sépultures

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lebourg, Président de la commission cimetière, pour qu'il fasse le point sur la reprise des sépultures.

Monsieur Lebourg explique que le temps réglementaire de reprise des sépultures est arrivé à son terme le 22 décembre 2016.

Il expose qu'à ce jour, une douzaine de sépultures pourraient être relevées si le besoin s'en faisait ressentir.

8. Approbation du transfert de charges 2016

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges s'est réunie le 19 décembre 2016 et a validé le rapport de transfert de charges au titre de l'année 2016. Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, ce rapport de la CLET doit être approuvé à la majorité qualifiée des conseils municipaux composant la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents,

VALIDE le tableau récapitulatif de l'ensemble des transferts de charges au titre de l'année 2016 CONFIRME avoir pris connaissance des montants concernant la commune d'Ambrumesnil cidessous :

Charges TP, somme à verser à la commune 180 153,00 euros Charges Voirie et Vienne à reverser à la Communauté de Communes 1 211,70 euros

9. Questions diverses

- Des guirlandes de Noël sont présentées aux conseillers pour avis, une commande sera passée pendant la période des soldes pour compléter les décorations
- Le vieux panneau d'affichage en bois à côté de la salle des 12 étoiles d'Or a été démonté. Il est envisagé d'utiliser le recto du panneau municipal situé à côté de l'épicerie pour affichage des manifestations diverses. Pour parfaire la communication, de nouveaux panneaux d'affichage seront installés à la mairie et à Ribeuf en remplacement des anciens.
- Monsieur Reine expose que des habitants de la commune lui ont signalé que l'éclairage au niveau de la descente du car était faible. Un devis sera prochainement demandé pour l'installation d'un projecteur et remédier à cette déficience
- Madame Letellier revient sur le lave-vaisselle présent à la salle des 12 étoiles d'or qui n'est pas performant pour une salle de location. Des renseignements seront pris pour une éventuelle pose d'un lave-vaisselle semi-professionnel...
- La prochaine date de conseil municipal est arrêtée au vendredi 3 mars 2017
- Madame Forestier demande s'il est possible que les membres du conseil municipal soient prévenus lors d'un décès sur la commune. Pour respecter le choix des familles qui souhaiteraient la stricte intimité, cette communication se fera uniquement dans certains cas majeurs, quand les élus seront concernés.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h30 Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.